



PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
VALEUR DES CRÉDITS.....	2
PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ DÉTAILLÉ.....	3
PORTFOLIO.....	6
CHARTRE D'ÉLIGIBILITÉ.....	8

PROGRAMME D'ACCREDITATION SGQ

INTRODUCTION

Chers membres,

L'Association des surintendants de golf du Québec a comme principal mandat la formation continue de ses membres pour qu'ils continuent d'être des leaders dans l'industrie du golf. La certification AA avait été mise en place pour reconnaître les efforts des surintendants dans leur perfectionnement et pour les aider à atteindre les plus hauts niveaux professionnels.

Avec le temps, la certification AA est devenue désuète pour différentes raisons. Cependant, l'ASGQ refuse de laisser tomber ce programme. Un comité a été formé pour analyser la pertinence et les bienfaits d'un tel programme pour nos membres. Un des mandats a été de le rendre plus complet pour qu'il devienne une référence lorsqu'un membre veut s'en servir comme outil dans sa carrière. L'ASGQ est fière de vous présenter le nouveau programme d'accréditation « SGQ », qui est l'abréviation pour surintendant de golf qualifié.

La transition entre la certification AA et le programme d'accréditation SGQ se fera par la reconnaissance de la certification AA comme préalable pour préparer un dossier pour l'obtention de l'accréditation SGQ. Pour ceux voulant présenter une nouvelle demande pour le programme d'accréditation SGQ, il faudra entre deux (2) et cinq (5) années d'expérience dans le domaine du golf selon le niveau de la formation en gazon obtenu. Par la suite, un portfolio ainsi qu'un nombre de points devront avoir été atteints pour une période de trois ans pour tous les membres (certifié AA ou non) pour obtenir l'accréditation SGQ.

Nous sommes convaincus que notre association doit posséder un tel programme d'accréditation qui encourage le professionnalisme et le développement multidisciplinaire de nos membres. Les principes et les avantages de ce programme ont été mis de l'avant par des présentations aux divers décideurs de l'industrie du golf pour qu'il soit une plus-value pour nous et qu'il devienne, par sa reconnaissance, une référence fiable et forte pour nos employeurs présents et futurs.

Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les informations nécessaires et les documents à remplir pour devenir un SURINTENDANT DE GOLF QUALIFIÉ.

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

VALEUR DES CRÉDITS

Le comité d'agrément de l'ASGQ a déterminé que le terme « crédit d'éducation professionnelle » sera utilisé comme unité de mesure des cours. Le tableau suivant présente le nombre de crédits attribué pour les diverses activités admissibles.

Une formation offerte par une autre organisation doit tout d'abord être revue et approuvée par l'ASGQ **avant** le début du programme pour être admissible à des crédits. Le comité a également déterminé que la période de renouvellement du titre de surintendant de golf qualifié est de trois ans et que le nombre de crédits à obtenir est de 40.

Vous trouverez dans les prochaines pages, à l'intention des membres, les méthodes d'accumulation des crédits, la valeur de ces derniers, les maximums et les limites de temps assignées.

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

TYPE DE FORMATION	DESCRIPTION	CRÉDITS
Séminaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Doit comporter un minimum de 60 minutes et être relié à l'une ou plusieurs attitudes et aptitudes techniques requises par la profession de surintendant. ○ Des crédits sont automatiquement accordés pour les cours offerts par l'ASGQ. ○ Les autres cours doivent obtenir l'approbation du comité d'agrément de l'ASGQ. ○ Les membres doivent fournir une preuve de présence. Le conférencier ne peut être à l'embauche d'une entreprise qui dessert l'industrie du golf. ○ Les séminaires offerts en ligne sont aussi admissibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 heure de formation = 1 CEP. ○ Un maximum de 35 CEP peut être accordé de cette façon au cours d'une période de qualification / renouvellement.
Cours non reliés à la profession (autres que les formations académiques de surintendant)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Postsecondaire, collégial ou universitaire d'une discipline autre que la gestion de parcours de golf. ○ Avec obtention d'un diplôme ou une attestation par l'établissement; un relevé doit être émis par l'établissement si aucun diplôme n'est décerné. ○ Peut être offert par un collège, une université ou un autre établissement reconnu. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 CEP sera accordé une fois la formation complétée. ○ 1 CEP par formation académique complétée. ○ Un maximum de 3 CEP peut être accordé de cette façon au cours d'une période de qualification / renouvellement.
Bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette activité touche à beaucoup d'aspects, dont le bénévolat dans des organismes reliés à la profession de surintendant, à des activités communautaires et autres. ○ Une limite est imposée au nombre de crédits accumulés de cette façon. ○ Les activités reliées à la profession de surintendant procurent plus de crédits que les activités communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2 CEP par année pour une affectation bénévole dans une organisation golfique provinciale, nationale ou internationale. ○ 1 CEP par année pour les organisations non reliées aux surintendants ou l'industrie du golf. ○ Un maximum de 6 CEP peut être accordé de cette façon au cours d'une période de qualification / renouvellement.

PROGRAMME D'ACCREDITATION SGQ

TYPE DE FORMATION	DESCRIPTION	CRÉDITS
Publications	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette activité touche à beaucoup d'aspects, dont la rédaction d'un article dans une revue ou un document relié à la profession de surintendant qui a été publié. ○ Doit être le principal rédacteur de l'article. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 3 CEP seront accordés par article. ○ Maximum de 6 CEP par période de qualification / renouvellement.
Enseignement et présentations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette option permet aux membres de l'ASGQ d'obtenir des crédits pour avoir donné un cours à des surintendants, par l'entremise de l'ASGQ ou d'une autre association reliée à la profession de surintendant. ○ L'enseignement en ligne est admissible. ○ La correction de travaux ne compte pas dans le calcul des heures d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ces cours supposent un minimum de 30 minutes de formation. ○ 30 minutes = 1 CEP. ○ Un maximum de 3 CEP peut être accordé de cette façon par période de qualification / renouvellement.
Adhésion à des associations professionnelles (autres que l'ASGQ)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Détenir une carte de membre valide outre celle de l'ASGQ au moment de soumettre sa candidature ou au renouvellement de la certification 2A d'une association reliée au métier de surintendant de golf. Exemple : CGSA, GCSAA . ○ Être membre d'un ordre professionnel ou toute autre association pouvant fournir de la documentation et/ou des formations reliées à la gestion de l'entretien d'un terrain de golf. ○ L'adhésion à l'ASGQ ne permet pas d'obtenir de crédit puisqu'elle est obligatoire dans le cadre de ce programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Membre d'une autre association reliée au golf ou à la profession = 1 CEP par abonnement actif au moment de la qualification / renouvellement. ○ Un maximum de 3 CEP peut être accordé de cette façon par période de qualification / renouvellement.
Stage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Être le surintendant responsable d'un ou d'une stagiaire d'une institution d'enseignement reconnue dans un domaine lié à la profession de surintendant de golf. ○ La durée minimale doit être de 40 heures réparties sur une année et une preuve provenant de l'institution d'enseignement devra être fournie. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque stage supervisé = 1 CEP. ○ Un maximum de 3 CEP peut être accordé de cette façon par période de qualification / renouvellement.

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

TYPE DE FORMATION	DESCRIPTION	CRÉDITS
Handicap	<ul style="list-style-type: none"> ○ Démontrer que le surintendant possède et maintient un facteur handicap à jour d'une fédération provinciale ou nationale de golf et la faire valider par une personne habilitée à le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 CEP par période de qualification / renouvellement sera accordé pour le maintien d'un handicap à jour.
Accueil d'un tournoi	<ul style="list-style-type: none"> ○ Être un surintendant hôte d'un tournoi sanctionné. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1 CEP = Tournoi provincial ○ 2 CEP = Tournoi national (RCGA, CPGA). ○ 3 CEP = Tournoi majeur (PGA, LPGA, Web, Champions, Mackenzie...) ○ Un maximum de 6 CEP peut être accordé de cette façon au cours d'une période de qualification / renouvellement.
Recherches	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ayant participé à une recherche dans les trois dernières années en aidant le chercheur à cumuler et analyser les données de son étude. ○ Pour obtenir ses points, le candidat devra soumettre avec sa candidature un résumé des résultats de la recherche. ○ Les recherches peuvent être liées à l'agronomie, l'arboriculture, les sols, l'environnement ou autre thème relié à l'emploi de surintendant de golf. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil d'un projet de recherche = 1 CEP par année. ○ Les projets de recherche doivent être soutenus par un institut de recherche ou une organisation de surintendants. De plus, le rapport de recherche soumis avec la demande doit être accepté par le comité d'agrément pour obtenir des crédits dans cette catégorie. ○ Un maximum de 3 CEP peut être accordé de cette façon au cours d'une période de qualification / renouvellement.

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ PORTFOLIO

Lettre de recommandation:

Le portfolio de chaque candidat devra comprendre deux (2) lettres de recommandation. Les lettres devront attester que le candidat est reconnu comme un surintendant de golf qualifié au sein de son organisation. Ainsi, nous n'accepterons que des lettres provenant de propriétaires, de directeurs généraux, de professionnels de golf et de membres de conseils d'administration. Une des deux lettres pourrait provenir d'un confrère surintendant déjà accrédité SQG ou certifié AGS ou Maître Surintendant par l'association canadienne.

Gestion des ressources humaines :

Comme Surintendant de golf qualifié, vous êtes responsable d'appliquer les politiques en gestion de ressources humaines de votre organisation ou de votre département. Sur une base quotidienne, il est impératif de faire la gestion d'employés et de bâtir un environnement de travail sain et sécuritaire. Nous vous demandons de soumettre un court paragraphe décrivant vos procédures touchant la gestion des ressources humaines. Votre paragraphe devra être accompagné par deux (2) documents justificatifs décrivant comment vous êtes activement impliqué dans la gestion de ressources humaines. Les documents peuvent être reliés à vos politiques d'embauche, la gestion de rendement, le développement en leadership, les plans et documentation de formation ou toute autre activité touchant le domaine de la gestion des ressources humaines.

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ PORTFOLIO

Communication :

Un surintendant de golf qualifié reconnaît l'importance de maintenir une communication constante entre son département et les parties prenantes de son club. Le portfolio de chaque candidat devra donc inclure un volet communication qui démontre les divers moyens utilisés par le candidat pour tenir son organisation au courant de ses activités et pour mettre en valeur le travail de son équipe. Deux (2) exemplaires de communications antérieures devront être fournis à l'appui. Les exemplaires devront être accompagnés d'un court paragraphe expliquant les méthodes de communication préconisées par le candidat et l'impact positif qui en résulte.

Gestion des actifs :

Un surintendant de golf doit faire preuve d'une saine gestion sur plusieurs aspects, notamment : les investissements, les projets d'amélioration de son terrain, les budgets, les inventaires, etc. Le portfolio de chaque candidat devra inclure un paragraphe où il décrit la rigueur avec laquelle il gère les actifs de son terrain. Deux (2) documents justificatifs devront aussi être fournis à l'appui; son plan de renouvellement de ses équipements, sa manière de suivre ses dépenses d'entretien du terrain, son programme d'entretien préventif de sa machinerie, ou tout autre document démontrant que le candidat détient de bonnes qualités de gestion.

Analyse de soi :

Par une description de ses deux principales forces relatives à sa profession de surintendant, le candidat doit nous expliquer comment il exploite ses forces dans l'exercice de ses fonctions en utilisant des exemples de résolution de problèmes auxquels il a fait face (environ 1 page).

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION SGQ

CHARTRE D'ÉLIGIBILITÉ

ANNÉE (S) REQUISE (S)	ÉDUCATION REQUISE	DOCUMENTS
0	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déjà 2A 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Portfolio ○ 40 CEP dans les 3 dernières années.
2	<ul style="list-style-type: none"> ○ Baccalauréat en gazon ou autre formation connexe. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Portfolio ○ 40 CEP dans les 3 dernières années.
3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme de 2 ans en gazon 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Portfolio ○ 40 CEP dans les 3 dernières années.
4	<ul style="list-style-type: none"> ○ Attestation d'études collégiales ou certificat en gazon 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Portfolio ○ 40 CEP dans les 3 dernières années.
5	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune étude formelle en gazon 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Portfolio ○ 40 CEP dans les 3 dernières années.



MEMBRES DU COMITÉ D'ACCEPTATION DE LASGQ

Daniel Read
Jean-Philippe Doucet
Jean-René Lessard
Trevor Anderson

Faites parvenir votre demande
par courriel au info@asqg.org